



ADRETS

Compte rendu

Visio-Saison 2023 #1

Accompagner l'évolution et la reconversion professionnelle des salariés, travailleurs saisonniers et pluriactifs



ADRETS

Visio-Saison

Mardi 7 mars 2023

INTRODUCTION

Ce Visio Saison s'inscrit dans la continuité de la Rencontre saisonnalité alpine 2022 ([Agir pour l'emploi saisonnier](#)).

Un temps d'informations et de partage autour des actions et dispositifs d'accompagnement à la montée en compétences ou reconversion des travailleurs saisonniers et pluriactifs. Mieux comprendre ces dispositifs permettra de transmettre informations autour de la sécurisation des parcours des travailleurs saisonniers localement car Recruter, fidéliser et former constituent des enjeux majeurs pour les entreprises concernés par l'emploi saisonnier dans vos stations et territoires.

18

Participant.e.s

7

Départements (04,
05, 13, 38,
73,12,74)

8

Points d'accueil
alpins

COMPTE-RENDU

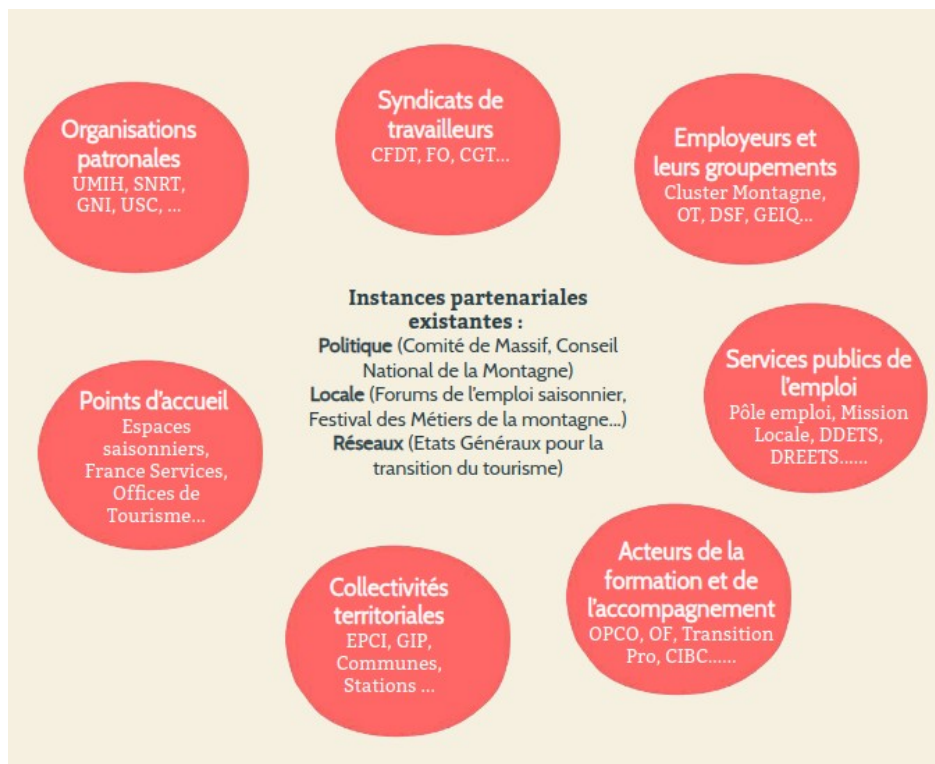
1. PRÉSENTATION DE LA NOTE « AGIR POUR L'EMPLOI SAISONNIER »

Cette note se veut la synthèse des temps d'échange et de travail de la rencontre saisonnalité alpine organisée le 4 octobre 2022 aux Orres. Elle comprend les principaux éléments de synthèse de la rencontre, un kit d'actions et de mise en œuvre à destination des employeurs et acteurs concernés par l'emploi saisonnier, et une série de 10 propositions en faveur de l'emploi saisonnier. Elle est disponible sur le site de l'ADRETS : [ici](#). En voici une brève présentation.



Le constat :

- des difficultés de recrutement déjà présentes et amplifiées par la crise sanitaire
- un besoin de reconnaissance et d'accompagnement
- un sujet transverse et des acteurs multiples



Les 10 propositions en faveur de l'emploi saisonnier issue de la rencontre :

- Statut saisonnier
- Logement saisonnier
- Valorisation des métiers saisonniers
- Groupement d'employeurs
- Animation nationale des acteurs autour de l'emploi saisonnier
- Formations qualifiantes
- Connaissance régionale des dynamiques de l'emploi saisonnier
- Accompagnement à la pluriactivité
- Innovation dans la formation
- Connaissance des métiers de la montagne par les acteurs de l'emploi

2. PRÉSENTATION DE TRANSITIONS PRO

→ [Accès au diaporama diffusé ici](#)

Transitions Pro cherche à accompagner les saisonniers à monter en compétences tout au long de leurs parcours professionnels pour qu'ils ne se retrouvent pas en situation de précarité. L'organisme est né suite à la disparition du Fongecif le 1er janvier 2020.

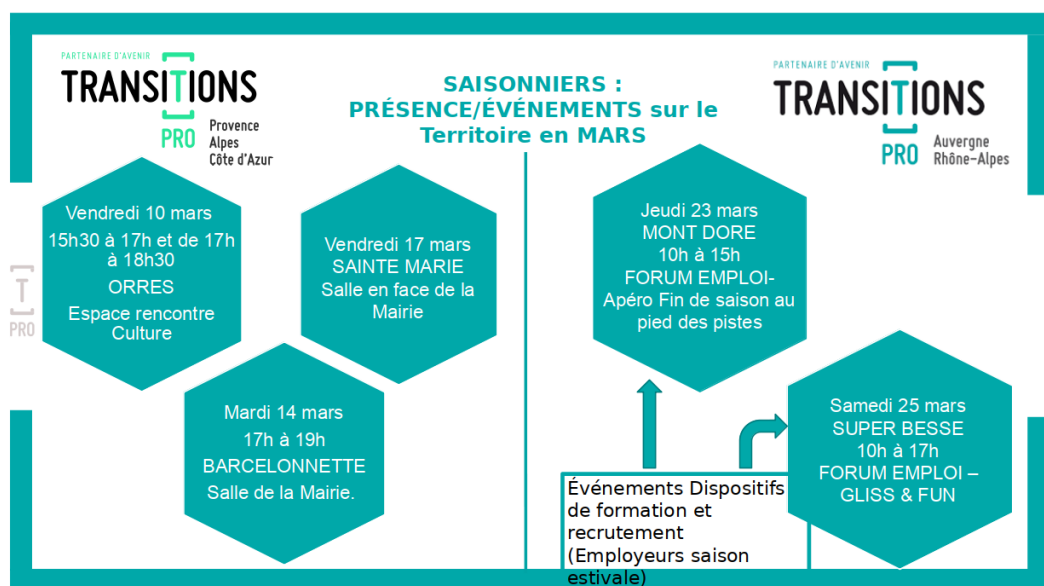
C'est une structure paritaire agréée par l'Etat, administrée par les partenaires sociaux et engagée en faveur du développement des compétences, de la transition professionnelle et de l'emploi. Transitions Pro possède plusieurs missions, mais ne possède plus la compétence d'accompagnement du salarié via le CEP, contrairement à l'ancien Fongecif.

Il accompagne les salariés à travers 5 dispositifs :

- le **Projet de Transition Professionnelle (PTP, ex. CIF)** : s'adresse aux salariés du secteur privé, en CDI ou CDD, aux intérimaires et aux intermittents du spectacle sous condition d'ancienneté. Il permet de suivre à son initiative une forme de reconversion en vue de changer de métier ou de profession, en finançant une action de formation éligible au CPF et certifiante (RNCP ou Répertoire Spécifique). Il permet également de bénéficier du maintien de sa rémunération
- les **Transitions Collectives (TransCo)**
- le **dispositif Démission/Reconversion**
- la **certification CléA** pour développer des compétences socles ou de base
- le **dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience** : permet le financement forfaitaire d'une formation (2000€ sur toute la durée) se déroulant en dehors du temps de travail. Il est ouvert à tous les actifs du secteur privé.

Note : Il est important de compter un délai de 3 mois avant la formation pour le dépôt d'un dossier car des commissions paritaires se réunissent tous les mois et les dossiers doivent arriver à minima 15 jours avant l'examen par la commission.

LES ACTIONS EN ARA ET PACA



Note : Plusieurs autres actions ont lieu ou auront lieu dans les stations : exemple du lien avec **Passerelle saisonniers** avec l'objectif de diffuser un flyer d'information dans les bulletins de salaires des saisonniers.

QUESTIONS-RÉPONSES AVEC TRANSITIONS PRO

“ Quelles sont les conditions d'ancienneté pour souscrire au dispositif PTP ?

Pour un CDD, il faut justifier d'une ancienneté d'au moins 24 consécutifs ou non dans les 5 dernières années, dont 4 mois, consécutifs ou non en CDD dans les 12 derniers mois. Il est possible de faire une demande en amont d'un emploi sous conditions d'avoir 4 mois d'emploi actif à l'entrée en formation.

“ Est-ce qu'un regard est porté sur le niveau d'études pour être éligible ?

Il n'y a pas de regard sur le niveau d'études, ni sur l'âge même si les personnes avec le moins d'études sont prioritaires.

“ Que se passe-t-il pour un saisonnier qui est toujours dans les effectifs de l'entreprise mais qui ne se présente plus (situation d'abandon de poste par exemple) ?

Le salarié va se pénaliser lui-même car son revenu pendant la formation va dépendre de son salaire obtenu pendant ses 4 derniers mois en emploi. Il faut d'ailleurs noter que des primes peuvent entrer en jeu pour calculer la rémunération pendant la durée de formation.

“ Existe-t-il des thèmes de formation prioritaires pour l'acceptation des dossiers ?

Aucune formation n'est prioritaire par rapport à une autre, bien que le choix de formations menant à des métiers en tension sera avantagé.

“ Quelle situation peut motiver un refus ?

Un refus de financement de la formation peut être notifié au salarié en cas de manque de budget ou en cas de projet personnel mal défini. Dans tous les cas, une explication sera donnée au salarié.

“ Existe-t-il un délai légal de réponse pour l'employeur, concernant les salariés en CDI et intérimaires ?

Oui, l'employeur a un délai de 30 jours pour répondre par écrit à la demande du salarié. Une absence de réponse écrite équivaut à une réponse positive.

“ Quel statut occupe les personnes commençant une formation ?

Ils seront stagiaires de la formation professionnelle.

“ Existe-t-il un site regroupant les organismes de formation référencés QALIOPI ?

Il n'existe pas, à ce jour, de site regroupant les organismes de formation référencés QALIOPI au niveau régional. Le site [France Compétences](https://www.francecompetences.fr/) les regroupe au niveau

national. Il est également possible de se renseigner auprès des Centres de ressources régionaux sur l'orientation, la formation et l'emploi : [CARIF-OREF PACA](#) et [Côté formations AURA](#).

“ Au vu des difficultés des Organismes de Formation pour constituer des dossiers, y a t-il des aides chez Transition Pro pour les accompagner ?

Il n'y a pas de dispositif d'accompagnement particulier, mais il est toujours possible de contacter le chargé d'instruction sur son espace personnel.

ÉCHANGES EN SOUS-GROUPE AUVERGNE-RHÔNE ALPES

Présents dans le sous-groupe : Manuel Lenas (Agence EDF 1R 1T), Kattina Vasse (Les Beleville), Hélène Tardif (CCO), Michele Perceveaux, David Dereani (élu Courchevel à la vie des saisonniers), Carine Olivier (Les Belleville), Nicolas (Tignes)

Sébastien : Fait remarquer 2 points : les difficultés du logement qui s'ajoutent à celles de l'emploi, et que les saisonniers restent des publics difficiles à capter. Il y a un **véritable enjeu à travailler en partenariat**.

David : Manque d'informations auprès des salariés mais aussi des élus. Organisation par plusieurs stations de Forums Emploi durant le mois de mars, et participation à des Forums Emplois de régions littorales. Il serait intéressant de communiquer sur les infos pratiques que possède Transitions Pro durant ces événements.

Kattina : Cette année test d'une Journée Santé le 21 mars qui inclurait un stand Emploi & Recrutement. Il serait intéressant d'avoir la **présence de Transitions Pro**.

Manuel Lenas : Existence de réseaux sociaux de saisonniers ? Il y a plusieurs groupes de saisonniers sur les réseaux sociaux (près de 100) même si le premier vecteur de communication chez les saisonniers reste le bouche à oreilles.

Pistes d'actions :

- Présence de Transitions Pro sur des Forums Emploi mais aussi des journées organisées à destination des saisonniers (type Journée Santé).
- Possibilité de se greffer à des événements plus festifs (High Five, FIMM et Forum Saisonnier Albertville par exemple).
- L'ADRETS peut également communiquer à ce sujet envers des structures d'employeurs comme le Cluster Montagne, des unions patronales (DSF, UMIH, SNRT, USC) mais aussi des organisations syndicales (FO RMDS, CGT).

ÉCHANGES EN SOUS-GROUPE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Présents dans le sous-groupe Christine Didier (DDETSPP 04), Laetitia Pras (CC Guillestrois-Queyras), Catherine Offredic (CC Briançonnais), Delphine Klem (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), Laurence Simian (CCAPV), Marina Boulgakoff (SEMLORE=

Delphine : Plusieurs freins identifiés : profil de personnes qui demandent des aides de la région, alors qui peuvent élarger sur du PTP → nécessité de faire des infos sur le PTP en formation.

Lætitia : Avant les saisonniers étaient plus enclins à faire de la formation, mais pas certaine que ce soit la priorité du moment. Action de terrain déjà mise en œuvre mais pas forcément en réussite. Même interrogation sur les forums saisonniers : il y a une grosse interrogation sur comment les toucher (sur la santé plutôt actifs).

Catherine : Maison des saisonniers plutôt bien identifiée. 1 agent d'accueil qui va vers les OF pour recenser l'offre disponible. Mais aucune demande de formation, alors que ça génère beaucoup de temps. Information aussi auprès des employeurs. Action emploi : idem, réflexion car difficile d'utiliser les anciens schémas. Il n'y a pas de demande pour la formation. "Nous on y croit très fort, mais en même il faut que ça vienne aussi des saisonniers". Il faut donc identifier les ambitions des saisonniers ?

Laurence: On continue les forums de l'emploi, finalement ça fonctionne pas si mal. sur la formation, peu de demandes, enjeu de la formation de la distance. Milieu rural, éloigné de la formation, donc perte de l'habitude pour se former. Inciter les OF à adapter leur parcours en distanciel, pour faciliter le recours.

Delphine : Depuis 3 ans, baisse significative de la pression à l'entrée en formation, y compris sur les métiers sportifs. Difficultés à saturer les formations (exemple de formations pour être moniteur de ski : deux fois plus de candidats que de places il y a 5 ans, alors qu'il y a tout juste le bon nombre de candidats aujourd'hui. Observation à l'échelle de la région. Les choix des DE, c'est l'emploi (sur le Briançonnais, on est quasi au plein emploi). Il faut redonner l'habitude aux gens de se former → offre de formation en distanciel en appui, pour redonner la possibilité de faire. Montrer que la formation peut être faite de façon sécurisée. Impact de la réforme, manque de temps pour se former

Marina : Forum de l'emploi à Embrun, a pu rencontré une vingtaine de candidats - plutôt positif. Prise de contact : janvier ou mars, c'est ce qui est le plus propice. Perception des besoins de formation : besoin dans les langues étrangères, ça remonte tout le temps, plutôt par le biais de formation à distance. Pisteur qui

souhaite aller sur du secourisme ou plutôt maître pisteur. Agent exploitation > pisteur ou patrouilleur vtt.

Pistes d'actions :

- Initiative intéressante de joindre des informations sur le PTP au bulletin de salaire
- Lien à faire autour de la communication sur les évènements/temps d'information Transition Pro.
- Prévoir du lien entre Transition Pro et les organismes de formation, notamment ceux proposant des formations à destination des travailleurs saisonniers.
- Au niveau cadre, la possibilité de déposer un dossier PTP CDD en dehors du contrat de travail apparaît comme un élément clé

PARTICIPANTS

- Françoise Caillon - Terre de Camargue
- Catherine Offredic - France Services du Briançonnais (05)
- Carine Olivier - Les Belleville (73)
- Christine Didier – DDETSPP04 (04)
- Delphine Klem - Région Sud (05)
- Justine Gaden – DDETSPP73 (73)
- Aurélie Thaveau - CCI05 Formation (05)
- Justine Gaden – DDETSPP73 (73)
- Kattina Vasse - Val Thorens (73)
- Laetitia Pras - CC Guillestrois Queyras (05)
- Laurence Simian - CC Alpes Provence Verdon (04)
- M Perceveaux – CCVT (74)
- Manuel Lenas - Agence Une Rivière Un Territoire d'EDF Hydro Alpes (38)
- Marina Boulgakoff – SEMLORE (05)
- Nadège Besse - Melody and Sympathy
- Samia Liou - OPCO AFDAS (05)
- David Dereani - Mairie de Courchevel + courchevel (73)
- Sarah Froelich - CIBC Provence Alpes (05)
- Célia Fayeton - Maison du travail saisonnier (38)
- Hélène Tardif - CC Oisans (38)
- Célia Fayeton - Maison du travail saisonnier du Grand Narbonne 512)
- Nicolas - CCAS Tignes (73)

Prise de notes :

Timothé Digne - tdigne@adrets-asso.fr

Rédaction finale et mise en page :

Timothé Digne – tdigne@adrets-asso.fr

Chloé Billod – cbillod@adrets-asso.fr



adrets@adrets-asso.fr
<http://adrets-asso.fr>